

Agde, le 29 mars 2023

COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
Réunion du 22 Mars 2023

VIE QUOTIDIENNE

G/01/02/23 : Grau d'Agde : Alors que nous sommes en période de vacances et donc avec la présence de vacanciers, beaucoup de chantiers sont en cours sur la ville. Bien que comprenant la difficulté à prendre en compte la compatibilité du calendrier scolaire avec celui des travaux il serait souhaitable, pour l'image de la station, de tout faire pour éviter cette situation.

Réponse :

Une attention particulière est apportée à la planification des travaux sur la ville d'Agde. Nous sommes tributaires du vote du budget pour les projets qui devront être validés auparavant par les services de l'état. Nous sommes aussi dépendants du calendrier saisonnier offrant un service touristique.

Il sera facile de comprendre combien il est difficile d'organiser un chantier sur la ville.

G/02/02/23 : Serait-il possible que les membres du Comité figurent sur la liste de diffusion des invitations aux divers événements de la ville tels que : inaugurations, vernissages, salons, réunions du Conseil municipal etc...

Réponse :

La demande a été formulée au service Protocole.

G/03/02/23 : Notre Dame : La signalisation qui jalonne la piste cyclable n'est pas cohérente avec le plan des pistes publié.

Réponse :

La demande a été transmise au bureau d'études qui doit se rapprocher du service communication pour une mise à jour.

G/04/02/23 : Chemin des Camarines : M. Catala résidant face au N° 11 (aucun N° ne lui aurait été attribué) a cédé du terrain à la municipalité, il y a 15 ans, en contrepartie de la prise en charge du recul de son mur d'enceinte. Mais après déplacement de sa clôture, son compteur électrique n'a pas été reculé et se trouve aujourd'hui sur le domaine public et représente même un danger pour les passants.

De plus il nous semble que l'attribution d'un N° devrait être faite par la municipalité pour régularisation.

Réponse :

1. La demande de déplacement de ce comptage électrique a été faite par la Ville. Nous sommes, actuellement, dans l'attente du retour de l'étude d'ENEDIS et du chiffrage des travaux pour que la Ville puisse engager la dépense.

2. La demande de numérotation sera formulée auprès du Centre des Impôts Fonciers de Béziers. Les services de la ville obtiennent un retour plusieurs mois après. Une fois le numéro validé, la ville informe plusieurs organismes comme la POSTE, le SDIS, la Lyonnaise des Eaux, le SICTOM, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, et les services techniques de la ville pour la création de la plaque. Toutes ces actions n'exonèrent pas le particulier de faire ses propres démarches.

G/05/02/23 : Terrain du Lavandin : Après le récent championnat de boules, le nettoyage n'a pas été correctement exécuté. Qui est responsable du nettoyage ?

Réponse :

Le service NICOLLIN intervient 2 fois par semaine sur ce secteur en ce moment. La gestion et l'entretien du boulo-drome dépendent du service des sports. Une demande d'enlèvement des tas de terre ainsi qu'un nettoyage ont été programmés.

Questions relevées en cours de réunion :

- le mobilier urbain en front de mer sera repris en partie
- souhait de faire une autre consultation sur les horaires de fermeture pour la borne sur le quai Théophile Cornu
- état d'avancement pour les pontons de la tamarissière : dossier en cours de traitement
- point à faire sur les parcelles frontales des maisons quai Théophile Cornu
- relance faite pour la remise en état du parking de la Petite Roche

SECURITE

Bilan présenté par Luc LAROSE, Directeur Police Municipale

- Domaine « code de la route » : 6
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 11
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 1
- Domaine « Divers » : 62
- Domaine « Environnement » : 115

B) GRANDS TRAVAUX :

Axel CANTON, Directeur Service Foncier

P.A.D.D

GENERALITE SUR LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui édicte les règles applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

Le PLU actuel a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 février 2016.

Le PLU comprend plusieurs documents (article L.151-2 CU) :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,

- Un règlement,
- Des annexes

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définition (article L.151-5 CU) – extrait :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement,
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, le développement économique de la commune.

Résumé : Le PADD est l'expression d'un projet global, d'une vision stratégique et politique du développement communal sur le long terme (10 ans et plus). Il s'agit du document à partir duquel seront déclinées les règles qui apparaîtront dans le règlement et les cartes de zonage associées (hauteur, prospect, coefficient ...).

SURSIS A STATUER :

Définition (article L.153-11 alinéa 3 CU) :

« L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. »

Résumé :

La procédure de révision du P.L.U et de mise au débat du P.A.D.D permet de surseoir à statuer.

Ceci a pour effet d'autoriser la commune, de différer dans le temps, la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter qu'une opération d'aménagement, des travaux publics ou l'exécution d'un futur PLU soient compromis.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements induits par une intermodalité insatisfaisante, engendrant une faible lisibilité de l'organisation, de l'offre et de la complémentarité des modes de transports.

Face à ce constat, les Partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace pour répondre aux enjeux du territoire :

- des enjeux urbains et paysagers, compte tenu de son interface avec des projets structurants de requalification, d'aménagement et de mise en valeur (canal du Midi,

nouveau quartier de la Méditerranée, parc de la Villa Laurens, cœur historique d'Agde, traitement d'entrée de Ville avec la mise en sécurité du passage à niveau 288).

- des enjeux ferroviaires, soutenus par des offres TER et TGV d'importance et le projet en cours de mise en accessibilité de la gare.
- des enjeux de mobilité, pour proposer des alternatives crédibles à la voiture, au profit des modes doux et des transports en commun.
- des enjeux environnementaux, pour répondre aux défis climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

REFUGE CHAT AGATHOIS

La vente de la parcelle située boulevard Pompidou, au bénéfice de la création d'une nouvelle chambre funéraire, a obligé au déménagement des locaux de l'association des « Chats Agathois ».

Ainsi, la Municipalité a proposé une nouvelle unité foncière, appartenant déjà à la collectivité, qui se situe au niveau du Centre Technique Municipal, plus précisément, sur la partie arrière et accessible depuis la route de Saint Vincent.

Cette association est déclarée d'utilité publique puisqu' elle recueille, soigne, stérilise et propose à l'adoption les chats errants ou abandonnés.

Cela a pour effet d'en limiter la surpopulation et DONC les euthanasies.

Ce nouvel aménagement permettra :

- De repositionner l'activité au sein même d'un espace naturel et mieux approprié que dans le milieu urbain,
- De remplacer les locaux devenus vétustes par des nouveaux bâtiments modulaires répondant aux normes sanitaires actuelles,
- D'améliorer les conditions de séjour des chats qui attendent leur adoption.

La surface mise à disposition est de 500 m² environ avec 5 bâtiments modulaires ayant pour vocation :

- Un espace de mise en quarantaine
- Un espace infirmerie
- Un espace accueil et bureau
- Un espace de stockage croquettes
- Un espace intérieur pour les chats
- Un enclos extérieur pour les chats

Les moyens d'accès et de stationnement sont suffisants et mieux distribués.

La parcelle est clôturée et sera bientôt végétalisée et arborée.

Avancement de l'opération :

Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été réalisés en décembre.

La mise en place, le raccordement et la mise en service des modulaires (récupérés et nouveaux) a été réalisée en janvier 2023.

Le site est opérationnel depuis mi-février avec le transfert des chats et l'accueil du public.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

BILAN RESTRICTIONS L'ECLAIRAGE PUBLIC

(Bilan depuis la mise en œuvre des extinctions)

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique et à limiter l'impact financier de la très forte hausse du prix de l'énergie, la ville a instauré à titre expérimental, depuis le lundi 17 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune entre 23 heures 30 et 5 heures 30 ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

La mise en œuvre de ces coupures de l'éclairage associée à du remplacement de luminaires par des sources lumineuses à technologie LED, a permis d'obtenir entre octobre – décembre 2021 et octobre – décembre 2022 une réduction de la consommation de 175 687 kWh soit -13,53 % ce qui représente 15,81 tonnes de CO₂ économisé.

Sur la même période, l'économie financière générée par la mise en place de ces coupures représente une réduction de la facture de 53 700 € soit – 30,48 % par rapport à la facture de l'année précédente.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

REHABILITATION DE L'AVENUE DE ST VINCENT

Les travaux de requalification de l'avenue de St-Vincent, qui devaient être engagés avant la saison, ont été repoussés au mois de septembre. En effet, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris du retard suite à divers aléas lors du renouvellement de la conduite de refoulement des eaux usées, nous obligeant à reporter les travaux de surface.

Cet aménagement comprendra l'aménagement d'une voie douce permettant de sécuriser le flux de cyclistes traversant le Grau d'Agde du nord au sud en proposant une alternative au quai du Commandant Méric.

S'inscrivant dans les emprises existantes (12 m à 8,50 m), le profil de voirie sera composé d'une bande d'espaces verts, d'une voie verte de 3 m de large séparée de la chaussée par une bordure, d'une voie à double sens de 6 m de large et d'un trottoir de 1,50 à 2 m. Dans les tronçons les plus étroites, la circulation sera gérée en espace partagé.

Les carrefours surélevés obligeront les véhicules motorisés à réduire leur vitesse et à apaiser la circulation, ils participent également à l'agrément du projet comme espaces de respiration.

Les nouveaux revêtements faciliteront la circulation des cyclistes et des piétons, notamment les PMR et les poussettes.

Les espaces verts et le revêtement drainant de la voie verte permettront de réduire la surface au sol imperméabilisée et amélioreront le volume des eaux de ruissellement évacué lors d'épisodes pluvieux intenses.

Les 30 places de stationnement présentes sur cette avenue seront reportées sur les parkings existants aux extrémités du tronçon de l'avenue concerné par ces travaux et sur les voies adjacentes."

Enfin un éclairage renouvelé sera dynamique et permettra de jouer sur les ambiances et autorisera des baisses de consommation.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, A CANTON, L LAROSE, I ASSIE, JM BROUILLET, J VIRANTIN, S JOUBERT, I ASSIE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BENECH A, CAVAILLES J-P, DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LABATUT A, LABATUT E, MEZERGUES M C, MORINIERES F, MOTARD J, PACULL J, PRUNET J-C, RALUY R, SOULLIART F, VANRAET F.

Absents excusés :

LEFRANC JL, SUAU R.

Absent non excusé :

GOUNON JM.